

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 20 JUIN 2016

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 24 juin 2016

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 14 juin 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2016-40

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE (par proc. à Mme WEBANCK), M. ROULE (par proc. à M. JOINT), Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. PATUREL), M. PETIT, Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à Mme GOYER), Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), Mme CARLE, Mme BAJARD (par proc. à M. DUREL), M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ, Mme ROQUES, M. PAYEN

DEMARCHE
"VILLES AMIES DES AINES"

Était absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M.O. CARRET

Selon les dernières statistiques de l'INSEE (2012), Caluire et Cuire compte 28,5 % de personnes de plus de 60 ans. En comparaison, la France compte 23,1 %, le Rhône 22,2 % et la Métropole de Lyon 20,3% de personnes de la même tranche d'âge. Les projections nationales de l'INSEE indiquent que la France comptera plus de 28 % de personnes de plus de 60 ans entre 2025 et 2030.

Le vieillissement de la population de la Ville de Caluire et Cuire a été anticipé depuis de nombreuses années. Depuis 2002, un service de coordination gérontologique a été mis en place au sein du CCAS afin de répondre aux nombreuses demandes des usagers et pour mieux coordonner les acteurs et partenaires. Le 30 juin 2011, la Ville de Caluire et Cuire a reçu le Label «Bien Vieillir – Vivre Ensemble» du Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale.

Au niveau national, la décision a été prise de ne pas relancer l'appel à labellisation «Bien Vieillir - Vivre Ensemble» et d'orienter les différentes villes labellisées vers le «Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés» qui accompagne la démarche de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

La démarche "Villes Amies des Aînés" est une réponse à l'enjeu du vieillissement, un environnement urbain, participatif et accessible, favorisant un vieillissement actif.

Le guide mondial de référence fait état de huit thématiques qui peuvent avoir une influence sur la santé et la qualité de vie des personnes âgées :

Trois concernent "l'environnement bâti" :

- bâtiments et espaces extérieurs
- transports et mobilité
- habitat

Cinq concernent "l'environnement social" :

- culture et loisirs
- autonomie, services et soins
- participation citoyenne et emploi
- lien social et solidarité
- information et communication

En participant à cette démarche, la Ville s'engage sur un cycle de 5 ans renouvelable.

→ La première étape consiste à s'inscrire officiellement dans la démarche. Pour cela une lettre d'engagement doit être rédigée et présentée au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés pour solliciter une adhésion. Par ailleurs, une synthèse des actions déjà engagées et du contexte est nécessaire au dépôt du dossier.

→ La deuxième étape consiste en la mise en place d'un diagnostic urbain pour permettre d'identifier les points faibles et les points forts de la Ville.

→ La troisième étape consiste en l'élaboration d'un plan d'actions préconisant différentes mesures afin d'obtenir une politique efficace auprès des aînés de la Ville, et ce avec la définition d'axes prioritaires. Ce dernier doit être présenté à l'OMS pour examen et approbation.

→ La quatrième étape est la mise en place effective du plan d'actions sur trois ans.

→ La cinquième étape consiste en l'évaluation de la mise en œuvre du plan. Un rapport de situation décrivant les progrès accomplis par rapport aux indicateurs doit être présenté à l'OMS.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Caluire et Cuire sera chargé de mettre en œuvre cette démarche.

Le Réseau Francophone accompagne les villes dans la démarche "Villes Amies des Aînés" initiée par l'OMS, en leur proposant des outils tels que le Guide Français des Villes Amies des Aînés ou encore un site Internet. Il offre également l'opportunité de communiquer avec les autres villes déjà engagées dans cette dynamique via un partage d'expériences.

Le Réseau Francophone a également pour objectif de valoriser les actions entreprises dans les Villes Amies des Aînés et de proposer l'organisation d'événements nationaux et régionaux.

La Ville de Caluire et Cuire doit adhérer à l'association du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés. La cotisation est payable annuellement au cours du 1^{er} semestre. Cette adhésion est fixée en fonction de la taille de la ville. Pour 2016, elle s'élève à 450 € (collectivité de 20 001 à 50 000 habitants). La Ville doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Conformément aux articles L. 2121-21 et L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à procéder à cette désignation selon les modalités suivantes :

- vote à bulletin secret,
- élection à la majorité absolue aux deux premiers tours de scrutin,
- et majorité relative au troisième tour.

Il est précisé que, conformément au même article L. 2121-21, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret mais à main levée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

-APPROUVE

l'entrée de la Ville de Caluire et Cuire dans la Démarche "Villes Amies des Aînés",

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer la lettre d'engagement,

- DÉCIDE

de l'adhésion de la Ville à l'association "Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés",

- DECIDE

à l'unanimité, par 43 voix pour, de voter à main levée,

- DESIGNE

par 39 voix pour et 4 abstentions, M. Philippe COCHET, comme représentant titulaire et Mme Marie-Odile CARRET, comme représentant suppléant de la Ville de Caluire et Cuire auprès de l'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 24 juin 2016
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET